

Accords relatifs à la protection des investissements étrangers

Le Canada a mis sur pied un nouveau programme d'Accords relatifs à la protection des investissements étrangers, dont la protection s'étend, selon des critères de réciprocité, tant aux investisseurs canadiens à l'étranger qu'aux investisseurs étrangers au Canada. Un premier accord a été conclu avec l'URSS et des négociations sont prévues à ce sujet avec la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie.

Initiative canadienne en matière de crédits à l'exportation

S'appuyant sur une initiative canadienne mise sur pied au Sommet économique de Paris en 1989, le Canada a soutenu activement les efforts déployés par l'OCDE pour donner encore plus de poids aux règlements internationaux concernant l'utilisation des subventions au crédit à l'exportation qui créent des distorsions au niveau des échanges et des programmes d'aide. On prévoit que les négociations à ce sujet prendront fin en 1991.

**E. POLITIQUE
RELATIVE AU
COMMERCE
DES PRODUITS
INDUSTRIELS**

Dans le but de permettre aux industries manufacturières canadiennes d'avoir un meilleur accès aux marchés, d'être plus concurrentielles et de s'adapter aux nouvelles technologies, des efforts supplémentaires ont été déployés afin de rendre l'application des accords commerciaux plus efficace. Le Ministère poursuit également ces objectifs en favorisant le développement de nouveaux règlements internationaux concernant les normes techniques, les règles d'origine et toute autre pratique susceptible d'influer sur le commerce des produits industriels.

Le Canada a continué de se faire le défenseur d'un contexte commercial

stable et ouvert, susceptible de favoriser la libre concurrence et une plus grande efficacité dans l'industrie automobile. Des mécanismes de consultation mis en oeuvre à l'échelle internationale et divers accords commerciaux ont permis de mettre cette politique en place. Le Comité select sur l'industrie automobile prescrit par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a été formé le 6 avril 1989. Ce comité axé sur le secteur privé est composé de membres des industries automobiles canadienne et américaine. Il a entrepris des travaux s'inscrivant dans la lignée de ses objectifs, qui sont «d'évaluer l'état de l'industrie